

# Pour l'Enseignement Professionnel Public

Revue mensuelle  
du SNUEP-FSU

*"Syndicat National Unitaire  
de l'Enseignement Professionnel"*



d'autres couleurs pour l'enseignement professionnel

## Elections professionnelles: Percée réussie du SNUEP/FSU

4ème force syndicale chez les PLP,  
après un an d'existence...

## COMMISSIONS PROFESSIONNELLES CONSULTATIVES

Les diplômes technologiques et professionnels sont élaborés au sein de Commissions Professionnelles Consultatives (CPC) qui associent des partenaires sociaux \* à la création des diplômes et à l'évolution des différentes formations

Elles sont un lieu de consultation obligatoire.

Le résultat du SNUEP aux élections professionnelles de décembre dernier lui permettra de participer activement à tous ces travaux ... dont l'importance n'est plus à démontrer pour l'Enseignement Professionnel.

Le SNUEP souhaite y associer un maximum de collègues : si vous désirez participer à ces commissions, merci de nous contacter le plus rapidement possible en nous précisant celle dans laquelle vous pourriez intervenir.

(\*) Employeurs – Salariés – Pouvoirs publics – Personnes qualifiées ... dont les représentants syndicaux.

### Liste des CPC

**2ème CPC** Industries extractives et matériaux de construction; **3ème CPC** Métallurgie, mécanique, électrotechnique, électronique;; **5ème CPC** Bâtiment et Travaux Publics; **6ème CPC** Chimie ; **7ème CPC** Alimentation ; **8ème CPC** Textile et industries annexes; **9ème CPC** Habillement; **10ème CPC** Bois et dérivés; **11ème CPC** Transports et manutention ; **12ème CPC** Techniques audiovisuelles et de communication; **13ème CPC** Arts appliqués; **15ème CPC** Techniques de commercialisation; **16ème CPC** Techniques administratives et de gestion; **17ème CPC** Tourisme, hôtellerie, loisirs; **18ème CPC** Autres activités du secteur tertiaire; **19ème CPC** Soins personnels; **20ème CPC** Secteur sanitaire et social

## La TOURNELLE

Le SNUEP-FSU se déclare solidaire du mouvement du Lycée Professionnel « La TOURNELLE » de LA GARENNE COLOMBES (*droit de retrait ou droit de grève*) des PLP, CPE, MI/SE, Aides Educateurs, ATOSS, suite à l'agression physique dont a été victime une de nos collègues PLP.

En effet nous ne pouvons que déplorer les maladroites et la volonté de banaliser, de minimiser cette grave agression de la part des différentes autorités administratives.

La mobilisation des personnels, avec notamment l'aide du SNUEP FSU, a permis de voir pris en compte une partie de leurs revendications (2 postes de MI-SE supplémentaires, augmentation de la DHG, des moyens supplémentaires, éta-blisement pilote).

Mais il est regrettable qu'il ait fallu un mois de grève pour en arriver là

## RESPONSABLES ACADEMIQUES

**Aix-Marseille** : Dominique MARTEL Tel: 06.20.54.52.66  
[marteldominic@aol.com](mailto:marteldominic@aol.com)

15 Bd J.Mermoz 13700 MARIGNANE

**Amiens** : M. Jean-Claude DEBON Tel: 03.44.86.31.24  
[snuepamiens@wanadoo.fr](mailto:snuepamiens@wanadoo.fr)

82 Rue de Paris 60200 COMPIEGNE

**Bordeaux** : Pierre VERDEYROUT Tel: 05.56.95.98.57  
[quanta@club-internet.fr](mailto:quanta@club-internet.fr)

15 Clos d'Hastignan 33160 SAINT MEDARD EN JALLES

**Clermont** : Gabriel REYMOND Tel: 04.71.02.65.24  
[gabrielreymond@snuep.com](mailto:gabrielreymond@snuep.com)

Chamblas 43320 SANSAC L'EGLISE

**Créteil** : Gérard RUMEAU Tel: 01.49.56.97.51  
[gerard.rumeau@club-internet.fr](mailto:gerard.rumeau@club-internet.fr)

Maison des syndicats Rue des Archives 94000 CRETEIL

**Dijon** : Didier GODEFROY Tel: 03.80.43.23.07  
[snuepdijon@wanadoo.fr](mailto:snuepdijon@wanadoo.fr)

19C, rue Bel-Air 21000 DILON

**Grenoble** : Jean-Yves GOBREN Tel: 04.76.49.39.03  
[jean-yves.gobren@ac-grenoble.fr](mailto:jean-yves.gobren@ac-grenoble.fr)

15 Rue de Quirole 38170 SEYSSINET-PARISSET

**Guyane** : Nicolas DESPOUX Tel: 05.94.35.31.85  
[n.despoux@outremeronline.com](mailto:n.despoux@outremeronline.com)

17 résidence St Antoine 97300 CAYENNE

**Lille**: Robert Lacroix Tel: 03.20.51.30.61  
[robertlac@wanadoo.fr](mailto:robertlac@wanadoo.fr) Fax:03.20.51.28.78

SNUEP-FSU Halle au sucre

28 rue des Archives 59800 LILLE

**Limoges** : Claude GAUTHIER Tel: 05.55.87.78.49  
[claude.gauthier@infonie.fr](mailto:claude.gauthier@infonie.fr)

59 Rue Noël Boudy 19100 BRIVE

**Lyon** : François CLEMENT Tel: 04.78.53.28.60  
[lyon@snuep.com](mailto:lyon@snuep.com)

SNUEP-FSU 28 Route de Genas 69003 LYON

**Martinique** : Eric LASSONNIER Tel: 05.96.64.42.37  
Chez M. Dalat Clérot

Quartier Bouteaud 97231 Verts Prés

**Montpellier** : Dominique MULLER Tel: 04.66.27.14.04  
[snuep.montpellier@wanadoo.fr](mailto:snuep.montpellier@wanadoo.fr)

75 Impasse des Ronces 30000 NIMES

**Nantes** : Jacques FOURGEAUD Tel: 02.43.70.84.49  
[jacques.fourgeaud@wanadoo.fr](mailto:jacques.fourgeaud@wanadoo.fr)

8 rue du Pont Gaté 53290 SAINT BRICE

**Nice** : Andrée RUGGIERO Tel: 04.94.30.01.09  
[andree.ruggiero@wanadoo.fr](mailto:andree.ruggiero@wanadoo.fr)

Bat CD Cité Montmousseau

75 rue M. Ravel 83500 LA SEYNE SUR MER

**Orléans-Tours** : Annie HAMELIN Tel: 02.47.44.30.34  
[annie.hamelin@laposte.net](mailto:annie.hamelin@laposte.net)

30 rue Jean Jaures 37700 SAINT PIERRE DES CORPS

**Paris** : Christine GUENARD Tel: 01.46.70.31.00  
[christineguenard@club-internet.fr](mailto:christineguenard@club-internet.fr)

4 Place de l'Eglise 9420 IVRY

**Poitiers** : Dominique LEFRANC Tel: 05.46.22.12.76  
1 rue de la cicarde 17600 Le Gua

**Reims** : Régis DEVALLE Tel: 06.12.68.26.60  
[regis-devalle@snuep.com](mailto:regis-devalle@snuep.com)

24 Rue du Lt Chauré 51340 MAURUPT le MONTOIS

**Rennes** : Annie SEVENO Tel: 02.99.83.46.34  
[seveno.annie@wanadoo.fr](mailto:seveno.annie@wanadoo.fr)

131 rue Belle Epine 35510 Cesson Sevigne

**La Réunion** : Cendrine PEIGNON Tel: 02.62.58.78.07  
[snuepreunion@wanadoo.fr](mailto:snuepreunion@wanadoo.fr)

810 Roclade Sud 97440 SAINT ANDRE

**Rouen** : Bernard BERGER Tel: 06.20.61.84.80  
[bernard.berger1@mageos.com](mailto:bernard.berger1@mageos.com)

SNUEP-FSU 4 rue L.Poterat 76000 ROUEN

**Strasbourg** : J-Michel VAILLANT Tel: 03.88.83.32.21  
[strasbourg@snuep.com](mailto:strasbourg@snuep.com)

39 Rue de la Grassmatt 67800 HOENHEIM

**Toulouse** : E. HANDBURGER Tel: 05.62.17.68.41  
[toulouse@snuep.com](mailto:toulouse@snuep.com)

8, rue des Renforts 31000 TOULOUSE

**Versailles** : Pierre MENIGOZ Tel: 01.30.70.04.18  
[pierre-menigoz@snuep.com](mailto:pierre-menigoz@snuep.com)

SNUEP-FSU 3Bis rue Waldeck Rochet 92000 NANTERRE

## ELECTIONS PROFESSIONNELLES :

### UN SUCCES DU SNUEP-FSU !

# E d i t o

**G**âce au soutien des PLP et des CPE lors des dernières élections, la représentativité de notre organisation n'est plus à démontrer.

Après un an d'existence, le SNUEP est devenu la quatrième force syndicale du secteur, malgré les calomnies et les mensonges distillés par une organisation de plus en plus discréditée. Cela montre bien l'attente de nos collègues qui se reconnaissent dans un nouveau syndicalisme pluraliste et surtout indépendant. Il nous reste encore à convaincre de nombreux PLP et CPE afin de faire du SNUEP-FSU la première force syndicale des Lycées Professionnels, SEGPA et EREA....

Le SNUEP a acquis une représentativité indéniable et sera donc un interlocuteur incontournable aux niveaux ministériel et académique. L'élection de nos commissaires paritaires nous assure une présence dans toutes les instances administratives grâce à notre succès électoral et à notre appartenance à la FSU qui, elle aussi, a été largement confortée dans sa première place dans la Fonction Publique.

Nous avons parfaitement conscience de l'ampleur du travail qui nous attend, d'autant plus que les premières mesures gouvernementales sont plus qu'inquiétantes pour l'Education, la Recherche et la Culture : un budget révisé à la baisse, des suppressions de postes, la suppression des MI/SE et des Aides Educateurs, les projets de décentralisation, la suppression du CFA. Trop de mesures sont annoncées sans de véritables négociations avec les représentants des personnels, ce qui ne présage rien de bon pour l'avenir.

Le SNUEP-FSU, porteur de vos revendications, ne négligera aucun effort pour faire connaître les mandats que vous lui avez confiés. Il sera porteur d'un véritable projet pédagogique novateur et continuera de développer ses propositions auprès du Ministère. C'est dans cet esprit que le SNUEP a participé activement aux tables rondes du Ministre Luc FERRY dont vous trouverez un compte rendu dans ce journal.

La mobilisation doit se poursuivre afin d'amplifier les luttes pour la défense de notre système de pension, de nos conditions de travail et surtout pour la défense de l'Enseignement Professionnel Public et Laïque qui doit continuer à permettre, non seulement une formation au plus haut niveau, mais aussi la remédiation et la remotivation de nombreux élèves qui, sans nous, n'auraient eu aucun espoir d'obtenir une qualification qui leur permette de s'insérer dans une société de plus en plus élitiste et sélective.

Nous comptons sur vous pour nous aider à faire vivre un nouveau syndicalisme et nous vous appelons, à rejoindre le SNUEP, en prise directe avec les réalités du terrain.

Nous remercions tous les collègues qui nous ont apporté leur soutien lors des élections professionnelles et nous vous présentons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

Pour le Secrétariat National  
Françoise Bourniole



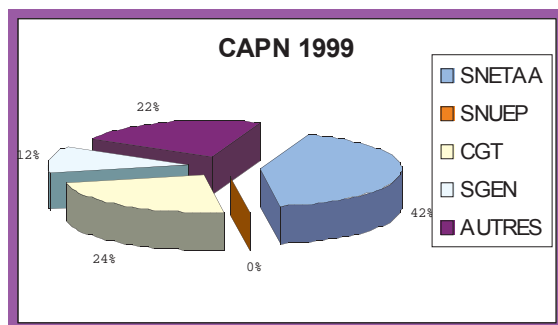
## Sommaire

P.2 : CPC, Responsables SNUEP  
P.3 : Edito  
P.4 et 5 : Elections professionnelles  
P.6 : Des raisons d'agir  
P.7 : Les retraites

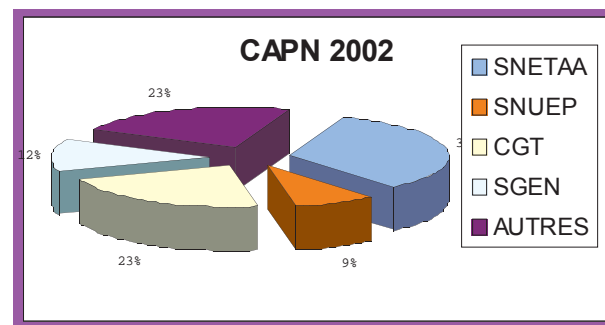
P.8 : Fiches syndicales  
P.9: Traitements  
P.10: Bulletin d'adhésion  
P.11 : Tables rondes  
P.12 : Enseignement et formation

professionnelle  
P.13 : Pétition Certifiés et agrégés en LP  
P.14 : CPE  
P.15 et 16: Pub

# ELECTIONS PROFESSIONNELLES



## Elections professionnelles Les résultats



	SNUEP		ELUS SNUEP		ELUS SNETAA		SNETAA			académie disidentes du Snetaa en 1999	pas de liste SNUEP en 2002	CGT		SGEN		AUTRES SANS ELU	
	2002	1999	2002	1999	2002	1999	2002	1999	PERTES			2002	1999	2002	1999	2002	1999
GUYANE	36,05	0	3	5	4	43,02	62,28	-19,26				7,56	14,04	1,16	4,39	12,21	19,29
LA REUNION	31,19	0	4	5	1	12,48	46,84	-34,36	X			20,62		13,55		22,16	
REIMS	24,86	0	3	4	2	24,50	36,05	-11,55	X			38,72	33,01	12,00	16,08	-0,08	14,86
CRETEIL	19,25	0	2	5	2	22,47	35,15	-12,68	X			29,91	33,20	9,63	10,90	18,74	20,75
GRENOBLE	16,20	0	2	5	3	26,85	41,75	-14,90	X			20,25	23,40	20,51	20,27	16,20	14,58
ROUEN	15,73	0	2	3	1	16,39	27,70	-11,31	X			25,70	26,67	8,73	9,86	33,44	35,77
LYON	14,12	0	1	3	3	22,73	34,39	-11,66	X			29,34	26,57	1,48	9,51	32,33	29,53
DIJON	13,30	0	1	4	3	24,47	43,57	-19,10	X			28,28	26,22	12,28	12,14	21,67	18,07
STRASBOURG	11,56	0	1	3	2	23,20	27,09	-3,89	X			10,77	14,47	27,32	25,88	27,16	32,56
LIMOGES	10,83	0	1	6	5	40,12	53,49	-13,37				26,62	23,26	9,06	4,03	13,37	19,22
ORLEANS-TOURS	8,77	0	1	6	4	37,53	49,96	-12,43	X			15,65	25,69	10,24	9,46	27,80	14,89
VERSAILLES	8,26	0	1	4	3	24,02	31,46	-7,44	X			28,73	29,39	14,63	13,79	24,37	25,36
RENNES	7,78	0	1	4	3	28,27	34,23	-5,96	X			2,89	41,47	3,17	12,44	57,90	11,86
PARIS	7,63	0	1	6	4	35,65	46,47	-10,82				31,27	14,35	14,24	7,07	11,20	32,11
MONTPELLIER	7,21	0		6	6	47,32	57,06	-9,74				14,63	17,56	18,01	4,73	12,82	20,65
AMIENS	7,10	0	1	5	4	37,84	46,34	-8,50				21,09	22,79	8,21	6,25	25,76	24,62
NANTES	5,29	0		4	3	28,22	35,51	-7,29				27,80	25,74	8,39	21,95	30,29	16,80
NICE	5,28	0		5	5	38,93	43,27	-4,34				27,11	23,82	10,75	6,33	17,93	26,58
AIX MARSEILLE	5,10	0		4	3	29,04	41,46	-12,42				33,68	30,96	12,88	10,06	19,29	17,52
POITIERS	4,90	0		5	4	38,51	41,94	-3,43				24,32	32,24	10,44	14,14	21,84	11,68
BORDEAUX	4,88	0		5	5	45,37	51,17	-5,80				14,74	13,96	11,73	10,69	23,28	24,18
TOULOUSE	4,28	0		4	5	43,06	40,57	2,49				14,48	16,06	7,21	7,30	30,97	36,07
LILLE	2,36	0		5	5	43,71	49,45	-5,74				24,89	19,91	3,22	13,67	25,82	16,97
BESANCON	1,98	0		6	6	46,41	52,56	-6,15		X		20,23	18,60	13,80	12,75	17,58	16,09
CLERMONT FD	1,88	0		4	4	35,80	38,20	-2,40		X		20,04	20,17	9,39	7,83	32,88	33,80
CAEN	1,76	0		3	2	20,62	32,40	-11,78		X		44,77	35,32	19,27	16,96	13,58	15,32
NANCY-METZ	1,76	0		5	3	27,33	39,06	-11,73		X		24,94	15,88	24,27	13,58	21,70	31,48
CORSE	1,38	0		5	5	45,87	42,77	3,10		X		4,59	4,40	16,06	14,47	32,11	38,36
GUADELOUPE	0,81	0		6	6	61,69	64,56	-2,87		X		27,62	27,10	0,81	0,73	9,07	7,61
MARTINIQUE	0,74	0		6	6	61,81	65,46	-3,65		X		16,70	27,70	6,71	0,76	14,04	6,08
<b>TOTAL</b>	<b>8,57</b>		<b>25</b>	141	112	33,00	42,22	-9,22				23,01	24,06	12,17	11,83	23,26	21,89

	1999		2002
<b>SNUEP</b>	0	<b>SNUEP</b>	8.57%
<b>SNETAA</b>	42.22%	<b>SNETAA</b>	33%
<b>CGT</b>	24.06%	<b>CGT</b>	23.01%
<b>CFDT</b>	11.83%	<b>CFDT</b>	12.17%
<b>Autres</b>	21.89%	<b>Autres</b>	23.26%

**Jean Louis Chanvrier (Rouen),  
Gilles Santerre (Grenoble),  
Françoise Bourniole (Créteil),**  
sont élus à la CAPN. Ils pourront siéger dans toutes les académies lors des groupes de travail pour le mouvement inter.

**Chaque collègue candidat à une mutation est assuré de voir son dossier suivi. Quelle que soit son académie !**

## Le SNUEP, après une année d'existence, réussit sa percée; la FSU confirme sa place de 1ère fédération;

Après juste un an d'existence, nous avons déjà pu présenter des listes de PLP dans 23 académies. Les résultats globaux nous créditent de 8,6% des voix (plus de 10% là où nous avons présenté des listes).

**Chez les PLP, ce score nous place d'entrée en 4ème position**, derrière le SNETAA, la CGT et la CFDT et nous donne un élu à la commission paritaire nationale. Nous sommes d'ores et déjà devant des organisations comme l'UNSA et FO qui, elles, ne seront pas représentées à ce niveau.

Etre obligé de faire ses preuves si vite et à un tel niveau n'avait pourtant rien d'évident. Le SNUEP sera représenté dans la majorité des académies et avec quelques mois de plus, notre résultat aurait été encore meilleur (n'en prenons comme preuve que les académies de Nice ou de Montpellier où le siège nous échappe à moins de 10 voix).

De plus le siège à la CAPN (voir encadré) nous permet de suivre l'ensemble des dossiers des collègues, y compris dans les académies où nous n'avons pas encore d'élus.

Fort de cette représentativité acquise par le vote des collègues, nous devons poursuivre notre développement et démontrer que le nouveau type de syndicalisme dans les LP dont nous sommes porteurs correspond bien à l'attente des personnels.

**La FSU reste de loin la première force syndicale** dans le secteur de l'enseignement, l'éducation, la recherche et la culture.

Si elle accuse un léger recul, lié notamment au départ du SNETAA, celui-ci n'a rien à voir avec les prédictions catastrophiques de certains.

L'ensemble des voix obtenues créditent la fédération de plus de 45% des suffrages, loin devant ses concurrents (l'UNSA 14,76%, le SGEN 11,26%, FO moins de 7%).

Le tassement (relatif) du SNES le fait malgré tout apparaître à plus de 51% et les autres syndicats progressent, le SNUIPP à 44% gagne 1,2 %, le SNEP à 81,7%, 0,7 %.

Guy Trésallet

## LE SNUEP REPRESENTE LES PLP... PARTOUT

La note de service N° 99-038 du 25 mars 1999 parue au BO n° 13 du 1 avril 1999 précise les règles de fonctionnement des **groupes de travail pour les mouvements inter-académiques.** « Pour la consultation au niveau académique des modifications de barème pour le mouvement inter-académique, ...lorsqu'une organisation syndicale n'est pas représentée dans le groupe de travail, émanation des instances paritaires académiques concernées, mais l'est dans les instances paritaires nationales correspondantes, il convient de l'inviter à y désigner un représentant élu, membre de l'instance paritaire nationale concernée. »

## Quand l'expert... en intox et manipulations dégringole !

Le SNUEP s'est toujours refusé à la polémique et à la pub comparative. Nombre de pilotes en « pole position » l'étaient avec un moteur sur-gonflé qui n'a pas résisté à l'épreuve du temps... Le Snetaa a du emmêler, volontairement, les colonnes de ses tableaux dans son journal pour que les résultats aux élections paritaires soient conformes à ses diatribes... qui reviennent comme une ritournelle dans tous ses journaux à destination des PLP, journaux adressés à tous les PLP, syndiqués ou non. Avec l'argent de ses adhérents, les responsables du Snetaa voudraient abuser tous les PLP...

Dans son numéro 447 de janvier 2003, curieusement, seuls figurent les résultats 2002 pour le SNETAA !! et ses propres résultats de 1999 sont attribués au SNUEP qui n'existait pas !!! il a été créé en juin 2001

**Cette première manipulation a pour objet de faire disparaître les pertes colossales du SNETAA !!**

La CAPN dans sa nouvelle composition fait apparaître le SNUEP. **Un élu national après 1 an d'existence est une performance... qu'aucun autre syndicat de LP n'a jamais réussi : ni SUD ni le SE.** Si l'on note la stabilité des « autres syndicats représentatifs », force est de constater que le score de 9 % du SNUEP limite la perte de voix FSU dans notre secteur, loin des 34 % figurant dans la revue du SNETAA !!!

**Cette deuxième manipulation a pour objet de masquer l'échec de la « fédération » EIL qui a obtenu un peu plus de 0,5 % dans le corps des certifiés.**

Le SNUEP se refuse à polémiquer sur la paranoïa. La FSU a soutenu SON syndicat de PLP. **Nombre de PLP ont été victimes d'un effet : celui de l'habitude.** Aucun autre syndicat que le SNETAA n'a mené ces élections professionnelles avec autant de moyens matériels, autant de déchargés à temps complet pour faire campagne, avec autant d'argent pour abreuver l'ensemble des personnels de publications aussi venimeuses que récupératrices de tous les acquis des personnels. Aveuglé par des chiffons qu'ils agitent, les manipulateurs d'opinion se décrédibilisent un peu plus chaque jour.

Les 25 élus académiques du SNUEP sont à votre service dès maintenant. Ils n'ont pas été élus par l'administration ou une quelconque force occulte.

**Cette 3ème manipulation a pour objet de masquer la perte de 29 commissaires académiques (hors TOM) soit plus de 20 % de chute....**

**Le SNUEP a 3 ans pour grandir,  
3 ans pour agir,  
3 ans pour convaincre.**

La dégringolade du SNETAA pourra alors se poursuivre.

**Prétendre le contraire n'est qu'une énième manipulation qui a pour objet de faire croire aux candidats à une mutation que seul le SNETAA pourrait les défendre...**

Georges Brissiaud

Rentrée 2003, violences, services publics, retraites:

## DE MULTIPLES RAISONS D'AGIR

Il y a eu le temps des tables rondes ( voir CR dans ce bulletin) et des déclarations enflammées du ministre sur la valorisation de la voie professionnelle ; on en vient maintenant au temps de la préparation de la rentrée 2003 qui nous ramène à la réalité des fermetures de sections, voire d'établissements et, vraisemblablement, à un nouveau recul de l'enseignement professionnel public.

Selon que les dotations globales sont positives ou négatives, les situations peuvent être différentes d'une académie à l'autre. Officiellement les redéploiements sont rendus nécessaires pour s'adapter aux variations de flux d'élèves, mais c'est aussi un mode de gestion pour casser les solidarités et éviter les mouvements de protestation d'ensemble.

A l'heure où nous écrivons ces lignes les mesures de cartes scolaires ne sont pas encore connues dans toutes les académies, nous nous bornerons donc à citer quelques exemples :

Ainsi à Paris, alors que le rectorat annonce une augmentation des effectifs en Lycée Professionnel pour la prochaine rentrée (+403 élèves, +802 sur 2 ans), il voudrait : fermer un établissement et en transformer 2 en annexes, supprimer l'équivalent de 16 sections, fermer 60% des classes techno, regrouper des sections et divisions et donc augmenter les effectifs par classes, réduire de 3 à 2 ans la formation de certaines sections de CAP, de 2 ans à un an certaines formations de BEP ou de Bac Pro. Depuis 2001, ce sont 162 postes et 4 établissements qui ont été supprimés. Jusqu'où ira le démantèlement de l'enseignement professionnel public ? Lors de la réunion d'un groupe de travail, le rectorat a maintenu toutes les mesures annoncées. Un appel unitaire de tous les syndicats appelle les collègues à exiger le retrait des mesures de rentrée, à établir leurs revendications et à décider des moyens pour les faire aboutir.

Dans l'académie de Limoges, un appel semblable a été lancé et des actions prévues. Là aussi c'est au moins 16 établissements sur 26 qui sont concernés par des suppressions ou des regroupements de sections, des diminutions de capacité d'accueil. Une pétition circule et appelle les collègues « à s'opposer fermement aux mesures

annoncées qui s'inscrivent dans une politique d'économie libérale visant à démanteler l'enseignement professionnel initial public et à mettre en péril nos établissements et la formation des jeunes ».

En Haute-Loire, un petit établissement, le LP A. Aymard, est particulièrement visé puisque ce n'est pas moins de 4 sections ou demi sections qui sont menacées de fermeture. A l'unanimité les personnels ont décidé la grève reconductible et se sont rendus au rectorat. Le représentant du recteur est resté inflexible, leur conseillant de centrer l'activité de l'établissement sur une ou deux spécialités et d'abandonner les autres, notamment celles du bâtiment. A l'avenir, dans ce département, les jeunes qui seraient intéressés par ces dernières ne les trouveront plus dans le service public, pour le plus grand profit des CFA patronaux. Dans l'académie de Clermont, c'est aussi de nombreux postes de PLP en SEGPA qui sont supprimés, confirmant ainsi la tendance à la déprofessionnalisation de cet enseignement.

On pourrait multiplier les exemples, à l'évidence cette situation est le produit de l'insuffisance du budget que les organisations syndicales ont dénoncée avec les personnels dans les grèves et manifestations les 17 octobre, 8 décembre et 28 janvier. Pour répondre aux besoins et aux revendications des personnels pour la prochaine rentrée, une rallonge budgétaire serait nécessaire.

Ces actions ont sans doute permis de maintenir le recrutement au niveau de l'an dernier (12000 1<sup>er</sup> degré et 18000 second degré, la répartition à ce niveau n'est pas encore connue), mais la suppression programmée des MI-SE et des emplois jeunes est inacceptable. 10 000 adultes de moins dans les établissements enlève tout crédit aux discours sur la lutte contre la violence ; des événements dramatiques récents dans des établissements montrent que celle-ci est de moins en moins supportée par les personnels. De même les réintroductions par les recteurs, dans les lycées d'origine, d'élèves exclus de ces établissements sont des actes qui décrédibilisent toutes les paroles sur le respect de l'autorité.

Ces derniers mois, pour défendre les services publics, de multiples grèves et manifestations se sont succédées,

soutenues par la majorité de l'opinion publique. Malgré cela le gouvernement maintient ses objectifs de privatisation et de décentralisation qui préparent le démantèlement des services publics, pour l'en empêcher il est temps de faire converger et de durcir la résistance !

Dans les prochaines semaines va se jouer l'avenir d'une conquête fondamentale du salariat : les retraites ( voir article dans le bulletin). A l'appel de toutes les organisations syndicales un premier rendez-vous est fixé le **same-di 1<sup>er</sup> février** : Avec le non des salariés d'EDF, le gouvernement et le Medef ont perdu une première bataille ; s'ils bafouent la démocratie, si à EDF comme de manière générale ils veulent passer en force, tout le salariat n'aura pas d'autre recours que l'épreuve de force...comme en 95 !

Jean-Claude Duchamp

### Variations pour la rentrée 2003 (chiffres second degré)

Académies	ETP (*)	%
AIX-MARSEILLE	+ 90,80	+ 0,5
AMIENS	-189,2	- 1,2
BESANCON	- 104,9	- 1,2
BORDEAUX	+ 153,3	+ 0,7
CAEN	- 99,90	- 1,0
CLERMONT-	- 48,20	- 0,6
CORSE	+ 15,00	+ 0,8
CRETEIL	+ 184,2	+ 0,6
DIJON	- 154,9	- 1,3
GRENOBLE	+ 134,4	+ 0,7
LILLE	- 319,4	- 1,0
LIMOGES	- 59,00	- 1,2
LYON	+ 32,30	+ 0,2
MONTPELLIER	+ 256,4	+ 1,6
NACY-METZ	- 189,0	- 1,0
NANTES	- 38,70	- 0,2
NICE	+ 214,0	+ 1,7
ORLEANS-TOURS	- 99,10	- 0,6
PARIS	+ 12,50	+ 0,1
POITIERS	- 67,40	- 0,6
REIMS	- 99,80	- 0,9
RENNES	- 135,3	- 0,9
ROUEN	- 141,5	- 1,0
STRASBOURG	+ 28,30	+ 0,2
TOULOUSE	+ 144,6	+ 0,9
VERSAILLES	+ 102,7	+ 0,3
MARTINIQUE	+ 22,30	+ 0,5
GAUDELLOUPE	+ 13,40	+ 0,3
GUYANE	+ 66,00	+ 3,4
LA REUNION	+ 163,2	+ 1,9

(\*) Equivalent Temps Plein

## L'avenir des retraites

**Le calendrier est maintenant connu. Le Président de la République et le 1<sup>er</sup> Ministre l'ont annoncé: discussions de février à mars-avril, décisions en juin 2003 (de négociations il n'est pas vraiment question). Une loi cadre sera proposée par le gouvernement à la fin du premier semestre 2003.**

Le gouvernement et le MEDEF, trop pressés de satisfaire les appétits des compagnies d'assurance privées pour qui la création de fonds de pension et de recours à l'épargne individuelle seraient sources de profits importants, cherchent à préparer des régressions sur le système de retraites. Selon eux, l'allongement de la durée de la vie obligerait à retarder l'âge du départ en retraite, à diminuer le niveau des pensions et à mettre en place un système complémentaire d'épargne ... peut-être individuelle ? ... Philippe Douste Blazy au Grand Jury RTL " Le Monde > " ICI " a déclaré : (et il n'est pas le seul à le dire !) *La seule solution équitable c'est 40 ans de cotisations pour tous.* Il est clair que le régime des fonctionnaires est visé : passer de 37,5 à 40 années pour la fonction publique c'est ainsi "qu'ils" envisagent le rapprochement public-privé, chacun l'a deviné !

Les évolutions démographiques et l'arrivée à l'âge de la retraite de générations importantes posent des questions nouvelles car le déséquilibre démographique accroît le coût du financement des retraites pour la collectivité. Ce coût estimé actuellement à 12,6% du PIB pourrait augmenter de 1,5 à 2,5 points d'ici 2020 et de 3 à 7 points en 2040. Les dépenses de retraite ont augmenté

- au cours des 20 dernières années de 2,3 points du PIB

- au cours des 40 dernières années de plus de 7 points du PIB

Le Charpin lui-même, qui pourtant annonçait le problème des retraites sous l'angle d'une catastrophe à venir, signalait que, même en se plaçant dans une mauvaise hypothèse de croissance, le PIB était susceptible de plus que doubler d'ici 2040. Ces données montrent que l'effort nécessaire pour maintenir un bon niveau de retraites dans les années à venir n'est pas fondamentalement différent de ce qui a pu être fait ces dernières décennies. De plus affaiblir le niveau des pensions, c'est agir contre la croissance en raison de la

place et du rôle économique et social des retraités et personnes âgées.

### Et les fonctionnaires ?

Les retraites des fonctionnaires des 3 fonctions publiques sont régies par le code des pensions civiles et militaires de retraite qui découle du statut général de la fonction publique. Ce code et les textes dérivés déterminent les conditions de mise à la retraite, du droit à pension, du calcul de la pension, de la péréquation, de l'assimilation, ... etc. Les traitements et pensions des fonctionnaires de l'Etat sont inscrits au budget de l'Etat, les pensions ayant pour principe la notion de traitement continué depuis la période d'activité jusqu'à la fin de la retraite. C'est un **PRINCIPE FONDAMENTAL.**

Le caractère budgétaire du régime des pensions des fonctionnaires ne permet pas d'appréhender directement et avec précision les équilibres de son financement : les charges et les recettes, dont certaines se confondent, sont retracées à divers endroits du budget de l'Etat. Cette présentation complexe rend difficile les comparaisons et rapprochements avec les autres régimes de retraites.

### Que pense la FSU ?

Depuis son congrès de la Rochelle en 2001 où la FSU avait déjà formulé des propositions, elle a toujours participé aux débats sur les retraites. Elle a également assisté aux séances de travail du COR (Conseil d'Orientation des Retraites). Comme la plupart des participants, elle a reconnu le sérieux des travaux qui y ont été effectués. Il est donc possible de s'appuyer sur les réflexions de ce conseil et sur les documents produits. Avec les 5 confédérations et l'UNSA, elle a appelé tous les salariés à se mobiliser et à manifester le 1<sup>er</sup> février sur les objectifs de la déclaration commune et sur l'ensemble des revendications de sa propre plate-forme. Plus récemment au BDFN (Bureau délibératif) du 13 janvier un texte a été adopté. *"La FSU réclame que, pour tous les salariés des secteurs privé comme public, la durée fixant les conditions d'annuité pour atteindre le taux plein à 60 ans reste ou redevienne 37,5 annuités. Cela implique à la fois la défense et l'amélioration du code des pensions et des régimes spéciaux, et la remise en cause des régressions imposées aux salariés du secteur privé*

*par les réformes Balladur et les réformes des régimes complémentaires". Ses diverses publications rappellent " qu'il est possible de conserver et améliorer un système reposant sur la solidarité entre les générations aboutissant dans la diversité des régimes à la parité des secteurs privé et public. Les perspectives démographiques sont tout à fait maîtrisables. Des améliorations du financement des retraites et une véritable politique de l'emploi sont envisageables ". Toutes ses propositions sont reprises dans les quatre pages " spécial retraites " ainsi que dans le livre qui est paru fin janvier " retraites, faux problèmes, vraies solidarités ".*

### Que dit le SNUEP ?

Il rappelle les mandats votés à son congrès de décembre 2001 (voir bulletin N°4 de mars 2002). Face au danger actuel il appelle les PLP et CPE à se mobiliser et à exiger

-Le maintien des garanties du statut général de la fonction publique et celles des statuts particuliers dont le nôtre.

- Le maintien du code des pensions et son amélioration notamment pour les jeunes générations.

Si la plupart des organisations syndicales à ce jour reconnaissent qu'il est nécessaire d'apporter des évolutions dans les systèmes de retraite, ce n'est pas pour les sacrifier, mais bien au contraire pour les préserver et garantir des équilibres entre salariés en activité et retraités. C'est la solidarité entre les générations qui doit être le pilier du système et non des solutions individuelles qui ne profiteraient qu'aux plus riches.

Jacqueline Toutain





de votre Académie

NOM : ..... Prénom : .....

DISCIPLINE : .....

Etablissement d'affectation : .....

Depuis le : .....

Echelon actuel : ..... Depuis le: .....

Pour les PLP au 1/09/2002		Pour les CE/CPE au 01/09/2002	
Note pédagogique:	/60	Note administrative:	/20
Note administrative:	/40		

Date de la dernière inspection:.....

Adresse personnelle : .....

E Mail : ..... Tel : .....

Remarques éventuelles : .....

**Fiche Syndicale  
de promotion d'échelon  
2002-03**

Autorisation à signer afin de respecter les obligations fixée par la CNIL.  
" Je souhaite que le SNUEP-FSU me communique toutes les informations concernant ma carrière, je l'autorise à faire figurer les renseignements ci-joints dans des fichiers informatiques, et ce dans les conditions fixées par la loi n°78/7 du 6/01/78, dont les article 26 et 27 me donnent droit d'opposition, d'accès et de rectification aux informations me concernant. "

Date : ..... Signature :

Echelon	IV						H. Classe		
	Choix (20%)	Ancienneté	Gd Choix (30%)	Choix (50%)	Ancienneté	Gd. Choix (30%)	Choix (50%)	Ancienneté	Ancienneté
	2ans 6mois	3ans	1an	1an 6mois	1an 6mois			3mois	2ans 6mois
2è au 3è	2ans 6mois	3ans	1an	1an 6mois	1an 6mois			9mois	2ans 6mois
3è au 4è	2ans 6mois	3ans	1an	1an 6mois	1an 6mois			1an	2ans 6mois
4è au 5è	3ans	4ans	2ans	2ans 6mois	2ans 6mois	2ans	2ans 6mois	2ans 6mois	2ans 6mois
5è au 6è	3ans	4ans	2ans 6mois	3ans	3ans 6mois	2ans 6mois	3ans	3ans 6mois	3ans
6è au 7è	3ans	4ans	2ans 6mois	3ans	3ans 6mois	2ans 6mois	3ans	3ans 6mois	3ans
7è au 8è	3ans	4ans	2ans 6mois	3ans	3ans 6mois	2ans 6mois	3ans	3ans 6mois	
8è au 9è			2ans 6mois	3ans 6mois	4ans	2ans 6mois	4ans	4ans 6mois	
9è au 10è			2ans 6mois	3ans 6mois	4ans 6mois	3ans	4ans	5ans	
10è au 11è			2ans 6mois	3ans 6mois	4ans 6mois	3ans	4ans 6mois	5ans 6mois	

NOM : ..... Prénom : .....

DISCIPLINE : .....

Etablissement d'affectation : .....

Adresse personnelle : .....

E Mail : ..... Tel : .....

**Fiche Syndicale  
d'accès  
à la HORS-CLASSE  
2002-03**

**Calculez votre barème :**

Echelon au 31/08/02 : depuis le : ..... (10 points par échelon) soit : ..... Pts  
 Nombre d'années dans le 11ème échelon : ..... (10 points par an) soit : ..... Pts  
 Note Administrative : ..... Pts  
 Note Pédagogique : ..... Pts

- Cochez la case correspondante : (Titres ou diplômes au 30/10/2002)
- Admissibilité à l'agrégation (5 Points) ..... Pts
  - Admission au concours PLP2 ou PTCT (40 Points) ..... Pts
  - Admission au concours PLP1 (10 Points) (non cumulable avec admission PLP2) ..... Pts
  - Admissibilité aux concours PLP2, PTCT, CAPES ou CAPET (12 Points par admissibilité à concurrence de 2, cumulable avec admission PLP1). ..... Pts
  - Reconversion validée par l'IGEN (15 Points) ..... Pts
  - Bac+2 (4 Points) ..... Pts
  - Bac+3 (6 Points) ..... Pts
  - Bac+4 ou plus (8 Points) ..... Pts
  - Diplôme de l'enseignement technologique homologué niveaux I et II (8 Points) ..... Pts
  - Meilleur ouvrier de France (5 Points) ..... Pts
- Bonification pour : Affectation en ZEP ou établissement sensible :
- A partir de la 3ème année : (4 Points) ..... Pts
  - 2 Points par année supplémentaire (maximum 6 points) : ..... Pts
  - Bonification fixée par le Recteur (maximum 10 points) : ..... Pts
  - Ou Exercice de fonction spécifique
  - PLP exerçant la fonction de Chef de Travaux ..... Pts
  - Bonification fixée par le Recteur (maximum 20 points) : ..... Pts

**Votre total :**

## RAPPELS MUTATIONS :

**Vous venez de postuler au mouvement inter-académique :**

Vous avez déjà reçu ou allez très prochainement recevoir une confirmation :

pensez à bien vérifier :

la nature de la demande ; (mutation simultanée, rapprochement de conjoint, vœu préférentiel...)

les éléments administratifs ; (échelon, affectation, ancienneté dans le poste,...)

les vœux

N'hésitez pas à corriger en rouge ou à compléter de façon indiscutable les éléments précités, ainsi qu'à joindre toute lettre explicative (si vous pensez que tel éclaircissement de votre situation le nécessite).

Des pièces justificatives seront à joindre à l'accusé de réception : joignez au dossier toutes les pièces demandées... il vaut mieux en fournir trop que pas assez.

Personne ne vous impose l'envoi des pièces nécessaires à la détermination de votre barème, alors restez vigilants à ne rien oublier.

- Pour motifs graves (décès du conjoint ou d'un enfant, perte d'emploi du conjoint, mutation du conjoint dans le cadre d'un autre mouvement de personnel du Ministère de l'Education Nationale, mutation imprévisible et imposée du conjoint, situation médicale aggravée, retour de détachement connu tardivement par l'Agent), les demandes tardives et les modifications de demandes seront prises en compte jusqu'à 10 jours avant la Commission.

### **Révision d'affectation :**

Au plus tard huit jours après la publication des résultats de l'inter, les collègues dont la situation a changé après la date de clôture des inscriptions et correspond à un cas de " force majeur " (décès du conjoint ou d'un enfant, perte d'emploi du conjoint, mutation du conjoint dans le cadre d'un autre mouvement des personnels du ministère de l'Education Nationale, mutation imprévisible et imposée du conjoint, situation médicale aggravée, retour de détachement connu tardivement par l'agent), peuvent demander une révision, au ministère, qu'ils aient, ou non, participé à l'inter.

Si pour différentes raisons, vous n'êtes pas en possession du journal « spécial mutation » édité par le SNUEP, n'hésitez pas à nous le réclamer en contactant votre responsable académique ou directement un responsable national.

**N'oubliez pas de nous retourner un double de votre dossier mutation, accompagné de l'ensemble des pièces justificatives afin de permettre à nos délégués de suivre et de défendre votre dossier.**

**Jean Louis Chanvrier**

Ech	HC	PLP / CPE	MA1	MA2	MA3
1	2160.99	1522.32	1522.32	1399.83	1185.48
2	2445.33	1640.43	1640.43	1461.07	1281.72
3	2624.69	1723.54	1723.54	1531.07	1338.59
4	2804.04	1815.41	1815.41	1605.43	1399.83
5	3035.89	1916.02	1916.02	1675.42	1469.82
6	3237.11	2038.51	2007.88	1723.54	1552.94
7	3420.84	2160.99	2112.87	1815.41	1631.68
8		2318.47	2213.48	1951.02	1701.67
9		2475.95			
10		2672.80	Valeur		
11		2874.03			

Ech	HC	PLP / CPE	MA1	MA2	MA3
1	494	348	348	320	271
2	559	375	375	334	293
3	600	394	394	350	306
4	641	415	415	367	320
5	694	438	438	383	336
6	740	466	459	394	355
7	782	494	483	415	373
8		530	506	446	389
9		566			
10		611			
11		657			

Heures si				
Catégorie	Code	1ère heure HSA	HSA	HSE
PLP HC	78	1312.76	1093.97	34.95
PLP	14	1193.42	994.52	31.77
MA1	50	1014.11	845.09	27.00
MA2	54	909.61	758.01	24.21
MA3	61	783.74	653.12	20.86
CT 3	97	1115.05	929.21	29.68
CT 2	119	1205.30	1004.41	32.09
CT1	122	1404.79	1170.66	37.40
MI SE	5	297.05	247.55	7.91

Su		
1 enfant	2.29 Euros	0%
2 enfants	10.67 Euros	3%
3 enfants	15.24 Euros	8%
Par enfant en +	4.57 Euros	6%

Temps partiel	
De 80.00% à 80.5%	85.70%
De 80.60% à 81.5%	86.70%
De 81.60% à 82.5%	86.70%
De 82.60% à 83.5%	87.30%
De 83.60% à 84.5%	87.90%
De 84.60% à 85.5%	88.50%
De 85.60% à 86.5%	89.10%
De 86.60% à 87.5%	89.70%
De 87.60% à 88.5%	90.30%
De 88.60% à 89.5%	90.90%
De 89.60% à 90.0%	91.40%

# Pub

## TABLES RONDES DE LUC FERRY : DES DECLARATIONS AUX REALITES

**Le SNUEP a participé activement aux tables rondes mises en place par Luc FERRY.** Si nous portons une appréciation positive sur l'ouverture de ces chantiers, nous devons reconnaître que nous nous interrogeons sur la prise en compte des multiples avis des organisations syndicales présentes lors de ces rencontres. Si le Ministre et les membres de son cabinet ont montré un intérêt évident vis à vis de nos propos, nos craintes sont grandes en ce qui concerne l'évolution de l'enseignement professionnel et l'argumentation dogmatique du gouvernement.

**Ces tables rondes se sont déroulées sur un fond de débat sur la décentralisation,** dossier très sensible pour l'Education et l'Enseignement Professionnel en particulier. Nos inquiétudes, en la matière, demeurent face à des déclarations souvent contradictoires et à des positions régionales dont l'objectif n'est pas toujours de former une classe d'âge dans son ensemble au sein du Service Public. **Le SNUEP n'a pas manqué, dans le cadre de ses mandats, de faire des propositions et est resté très ferme sur un certain nombre de dossiers.** Il a contesté, par exemple, la proposition d'alternance collège-entreprise pour des jeunes en difficulté, le projet de circulaire sur le Lycée des Métiers (*une nouvelle circulaire doit être présentée au CSE du 30 janvier*), la mise en place de l'apprentissage dans ces établissements, le baccalauréat professionnel en trois ans,...

**La voie professionnelle qui a sa spécificité doit devenir une voie d'excellence.** Pour cela il est indispensable de proposer aux élèves une orientation positive qui leur ouvre aussi les portes de la voie générale et technologique. L'accès à ces sections mérite d'être renforcé et ne doit plus être considéré comme l'exception. Il ne faut pas enfermer les jeunes dans un parcours et définir contenus et pro-

grammes en conséquence. Rénover ne consiste pas à limiter les contenus de l'enseignement en les remplaçant par ce que l'on appelle à tort de « nouvelles pratiques » comme les PPCP.

Dans le cadre de la profonde modification du paysage de la voie professionnelle, le **SNUEP** a souhaité aborder **le positionnement des CAP et des BEP, l'évolution du Baccalauréat Professionnel, les poursuites d'études, les problèmes liés à la décentralisation.**

Il est nécessaire, en s'interrogeant sur le vivier des CAP, de permettre l'accueil des meilleurs éléments issus des SEGPA en développant une liaison active entre les équipes pédagogiques respectives, de faire un bilan des Périodes de Formation en Milieu Professionnel, de veiller à ce que l'organisation de la formation en unités n'entraîne pas une limitation de l'acquisition des savoirs de base. **Le C.C.F ne répond pas aux besoins de validation.** Le Ministère semble vouloir faire des propositions en la matière.

Le succès des baccalauréats Professionnels est aussi du au vivier des BEP. Toute suppression programmée du BEP (généralisation du bac Pro 3 ans) serait une erreur profonde et nous ne devons abandonner un pourcentage non négligeable d'élèves. **Le Baccalauréat Professionnel ne doit pas être à deux vitesses** et nous devons apporter des réponses à la demande de poursuites d'étude. L'accès au BTS doit-être possible et il est nécessaire, *après un bilan des expériences*, de proposer des solutions y compris dans le Lycée Professionnel. Les PLP sont prêts à relever le défi.

Face aux demandes régionales et en dressant le bilan de la première étape de la décentralisation, le **SNUEP** a montré les risques d'une nouvelle étape de décentralisation de l'Enseignement Professionnel. Nous restons inquiets, même si le Ministre a affirmé qu'il n'était pas

question de nouvelle décentralisation à ce sujet.

Le **SNUEP** sera particulièrement attentif aux propositions que le Ministre pourra avancer à l'issue de ces tables rondes. Nous ne nous enfermerons pas dans une logique de coût car tout nouveau dispositif doit être financé. Les sommes engagées ne sont nullement des charges mais un investissement pour l'avenir du Pays et de la Jeunesse. Nous sommes donc dans l'attente d'autres propositions concrètes, mais ne soyons pas dupes, une orientation semble prise pour l'avenir de notre secteur. Seules les luttes syndicales permettront de faire avancer nos revendications.

**Alors, rideau de fumée ou véritable concertation ?**

### Les tables rondes :

**Introduction : 8 /11/ 2002**

Présentation par le Ministre de ses propositions pour la voie professionnelle qui seront annoncées au Conseil des Ministres du 13/11 et détaillées dans sa conférence de Presse.

**Table ronde n°1 : 6 /12/ 2002**

Mieux équilibrer les modes d'enseignement - Rénover l'enseignement technologique en collège, Redéfinition des programmes d'Enseignement général des séries professionnelles et renouvellement des pratiques pédagogiques (PPCP, ECJS,...)

Mieux préparer l'entrée dans la voie professionnelle (Dispositifs en alternance au collège, classes préparatoires à la voie professionnelle en LP ou au collège)

**Table ronde n°2: 11/12/2002**

Améliorer l'information et l'orientation.

Le Lycée des Métiers

**Table ronde n°3 : 13/12/2002**

Clarifier les parcours de formation. Mieux adapter l'offre de formation.

**Table ronde n°4 : 20/12/2002**

Organiser les poursuites d'études Questions diverses.

## LES ENJEUX

La Formation Professionnelle est aujourd'hui l'objet de convoitises dont les raisons ne font pas toujours honneur aux missions qu'elle s'était fixées il y a des dizaines d'années. Tous les observateurs ne peuvent que reconnaître qu'un grand marché de la Formation Professionnelle s'est ouvert sans un minimum de respect pour les personnels concernés. L'harmonisation européenne en est la cause lorsqu'elle n'a pour objectif que d'aligner les systèmes sur les moins coûteux, qui sont souvent les plus mauvais. L'objectif de réduire les dépenses publiques engendre de fait une réduction des moyens mis à disposition de la Formation Professionnelle qui fait partie intégrante du système éducatif laïque et réduit petit à petit sa mission première : **dispenser un enseignement général adapté et de bon niveau, proposer une formation citoyenne, placer l'élève dans un environnement culturel à la hauteur des enjeux et lui assurer une formation professionnelle de qualité.** La tentation de ne proposer qu'une formation professionnelle à usage immédiat est aujourd'hui très grande dans notre pays. La pauvreté des projets éducatifs des principaux partis politiques n'a fait qu'amplifier cette dérive malsaine. Parallèlement, le marché de la Formation Continue s'est développé, mais la part revenant à l'Education Nationale est infime et l'on observe tous les cas de figures alliant le meilleur et le pire.

La Formation Professionnelle hors Education Nationale dispose de fonds importants dont la collecte et l'usage mériterait non seulement une réelle transparence, mais aussi un bilan sérieux à tous les niveaux et une réorganisation complète. C'est dans ce paysage très brumeux, que les ultra-libéraux commencent à proposer des systèmes visant à réduire les véritables offres de formation en tentant de faire croire à l'opinion publique que la réduction des coûts n'engendrera pas une baisse de la qualité de la Formation Professionnelle. On voit fleurir alors des concepts dont l'habillage doit plaire à l'opinion

publique mais qui ne supportent pas l'analyse critique tant leur mission est éloignée de leur objectif affiché. Il en est ainsi du Lycée Des Métiers proposé initialement par Jean Luc MELENCHON et repris intégralement par Luc FERRY et de la décentralisation de l'Enseignement Professionnel, si cela se confirme dans les semaines à venir.

**Le Citoyen laïque véritable défenseur des valeurs de la République, se doit de revendiquer une grande Formation Professionnelle au sein d'un Service Public d'Education, ouverte sur l'environnement industriel et commercial au service de tous, quel que soit son âge, son milieu, sa situation professionnelle.** Il est alors clair que ce système ambitieux comprend la Formation initiale, la Formation Continue, les Formations Complémentaires et ne fait pas abstraction des connaissances générales indispensables à tous les niveaux. C'est dans ce contexte que peuvent trouver leur place la validation des acquis de l'expérience et l'Education tout au long de la vie lesquelles **ne doivent pas être détournées de leurs objectifs** initiaux comme cela est le cas lorsqu'on les propose pour la formation initiale des jeunes.

## LE CONTEXTE ACTUEL

Mais il y a aujourd'hui une grande ambiguïté et une très grande confusion. Des formations ponctuelles aux contenus qui se réduisent parfois à un minimum « d'informations professionnelles » se sont mises en place à l'initiative d'organismes divers avec la caution de branches professionnelles ou de collectivités locales. On ne fait plus la différence entre une véritable Formation Professionnelle et un court stage d'information sans un objectif de qualification validée par un diplôme. Le terme de « Formation » a perdu tout son sens et il s'oppose par exemple à l'Enseignement Professionnel dispensé dans les établissements publics qui tente coûte que coûte d'assurer un enseignement général de qualité indispensable à l'acquisition d'une solide Formation Professionnelle. **C'est ainsi, et plus que jamais, que Formation Professionnelle**

**et Enseignement Professionnel n'ont plus de fait la même signification.** La gravité est alors extrême dans le cadre d'une éventuelle décentralisation de l'Education. Si l'Enseignement Professionnel est décentralisé, il risque de faire place dans les régions à d'autres concepts de formation et l'on se doute bien de l'avenir de l'enseignement dispensé dans les Lycées Professionnel, les SEGPA, les EREA. On oubliera très facilement qu'un service public est chargé de proposer un enseignement général et une formation professionnelle à la totalité d'une classe d'âge et que, quel que soit le niveau de l'élève ou de l'adulte, l'institution a pour devoir de lui proposer un enseignement et une formation. Il est fondamental de proposer aux jeunes en difficulté des solutions nouvelles qui leur permettent d'acquiescer de la meilleure façon les savoirs de base indispensables à leur évolution future. Il est clair que le rejet de ces élèves en entreprises n'est pas la solution et qu'elle est d'une certaine façon indigne de l'Education Nationale. Le contrat jeune voté par le parlement en juillet 2002 est une autre illustration. Comment un Ministre de l'Education peut-il apposer sa signature au bas d'un texte qui ne propose aucune formation à ces jeunes recrutés par les entreprises alors que le seul objectif est d'alléger totalement puis partiellement les charges des entreprises ?

Il aurait été plus utile d'inciter ces entreprises à recruter les élèves diplômés de l'Education Nationale, titulaire d'un CAP, d'un BEP, d'un Bac Pro et mettre en place de nouvelles structures innovantes permettant aux enseignants de développer de nouvelles pratiques en liaison avec le monde industriel.

Les branches professionnelles se lamentent couramment d'une pénurie de jeunes formés dans certains secteurs, mais il faut reconnaître qu'elles n'apportent aucune réponse dans ce qui est leur champ de compétence. Elles ne manquent pas d'autres parts de proposer parfois les emplois disponibles aux jeunes formés avec une rémunération de faible niveau. A l'examen des rémunérations proposées aux titulaires de diplômes de l'Enseignement Professionnel,

on comprend tout à fait le manque de motivation de la jeunesse d'autant plus que la pénibilité dans certains secteurs est réelle. Elles ne manquent pas d'autres parts de proposer parfois les emplois disponibles aux jeunes formés avec une rémunération de faible niveau. La revalorisation de la voie professionnelle passe aussi par une revalorisation des rémunérations. Pour de nombreux employeurs encore, la formation professionnelle se limite à une formation rapide à finalité immédiate et c'est ce concept que l'opinion publique et certains médias place derrière le mot de « formation ». Nous ne pouvons plus accepter que l'on parle maintenant de « formateur » au lieu de « Professeur » dans une logique d'ailleurs issue de la Formation Continue. Le spécialiste comprendra facilement l'avantage que pourra tirer l'état et les collectivités locales de cette volontaire confusion.

La situation actuelle nous oblige donc, de faire la distinction entre Enseignement Professionnel et Formation Professionnelle, l'actualité nous l'impose d'autant plus que le débat sur la décentralisation de l'Enseignement Professionnel est lancé.

Certaines Régions revendiquent une nouvelle étape du **processus de décentralisation** qui pourrait comprendre une décentralisation de l'Enseignement Professionnel. Que peuvent-elles revendiquer alors que, depuis 1993 avec la loi quinquennale, elles fixent déjà conjointement avec l'Education Nationale les structures pédagogiques des établissements dans le cadre des plans régionaux de développement de formation professionnelle des jeunes ? Il faut reconnaître que la carte des formations est de leur ressort exclusif et que la prétendue mise en cohérence de la Formation Professionnelle a engendré un développement massif de l'apprentissage. Que peuvent-elles revendiquer de plus si ce n'est à terme la gestion générale des formations, la gestion des établissements ainsi que celles de certains personnels ?

Ce n'est en aucune façon notre conception pour l'évolution du système éducatif et celle de notre système d'enseignement professionnel. (Suite P.13)

Les tables rondes du Ministre Luc FERRY viennent de s'achever. **Les organisations syndicales représentatives dont le SNUEP, ont fait part de leurs analyses et de leurs propositions pour une rénovation de la voie professionnelle.** Ces tables rondes se sont déroulées sur un fond de débat sur la décentralisation ce qui a engendré très souvent des déclarations contradictoires et nous ne cachons pas nos inquiétudes par rapport aux appétits de certaines régions qui souhaitent développer ce qu'elles appellent des « expérimentations ».

Il est donc indispensable de faire à notre niveau des propositions novatrices pour notre secteur et donc de faire de la voie professionnelle une voie d'excellence au même titre que la voie générale et la voie technologique. **Il faut donc revoir les processus d'orientation des élèves et ne pas réserver la voie professionnelle aux seuls élèves en difficulté.** L'orientation sera réussie à partir du moment où tout élève de la voie professionnelle sera en mesure de s'orienter à des moments précis de son cursus scolaire vers les deux autres voies. Cela impose de **développer des passerelles et des carrefours d'orientation clairs.** Cela impose une **profonde réflexion sur les objectifs du collège** afin d'éviter les fuites scolaires vers une alternance collège-entreprise qui n'est en aucune façon le meilleur moyen d'acquérir les savoirs de base indispensables pour affronter les réalités de notre société. La coexistence dans nos formations de l'enseignement général et de l'enseignement professionnel est une nécessité à réaffirmer. Il convient de ne plus disperser les enseignements dans des dispositifs appelés à tort « nouvelles pratiques pédagogiques » et qui ne sont trop souvent, en réalité que des dispositifs de gestion destinés à réduire

de fait le temps laissé aux enseignants pour apporter les connaissances fondamentales.

**Le baccalauréat professionnel**, du fait de son succès a fortement évolué. Les demandes des poursuites d'études sont réelles et **nous devons apporter des réponses crédibles.** Mais la diversité de situations impliquera (ou devra apporter) des solutions diverses. **L'heure n'est plus au modèle unique** mais il faut peut être envisager **la mise en place de sections d'adaptation au BTS** dans nos lycées professionnels (*des expériences sont en cours*) ou de **sections de mise à niveau** pour les meilleurs éléments titulaire d'un baccalauréat professionnel. Il est aussi nécessaire de proposer des structures dans les secteurs où il n'existe pas de BTS. Les Professeurs de Lycée Professionnels sont prêts à relever le défi.

**Une réflexion sur l'avenir du vivier de nos baccalauréats professionnels** est aussi indispensable car nous devons orienter des élèves ayant le profil des sections et répondant aux exigences des référentiels de formation. Le débat sur les passerelles sera l'occasion de rénover nos mandats et de proposer par exemple une circulation à double sens sur ces passerelles. N'est-ce pas le moment de permettre à certains élèves de la voie technologique de rejoindre la voie professionnelle si les structures sont adaptées ?

**Le SNUEP a engagé un large débat sur l'ensemble de ces sujets et lance un appel à tous les personnels pour faire avancer avec lui notre système d'enseignement professionnel. Il est indispensable que chaque PLP, chaque CPE, s'exprime dans le cadre d'une organisation syndicale indépendante et représentative.**

René Pasini

## PETITION COMMUNE SNUEP / SNES

**Le ministre doit respecter sa parole !**

### **NON AUX AFFECTATIONS EN LYCEE PROFESSIONNEL DES CERTIFIES ET AGREGES**

La note de service " mutations 2003 " comporte une disposition nouvelle permettant l'affectation à titre définitif en lycée professionnel des certifiés et agrégés qui en feraient " expressément " la demande. Cette disposition est inacceptable.

**Professeurs agrégés ou certifiés, Professeurs de lycée professionnel,  
NOUS EXIGEONS :**

**1 / Le respect des spécificités et de l'histoire de l'enseignement professionnel**, voie à part entière de réussite pour nos élèves :

\* développer les recrutements et restaurer l'attractivité de nos professions impose de respecter et développer les qualifications respectives des enseignants de lycée professionnel ou de lycée et collège face à la complexité accrue de nos métiers.

**\* les affectations définitives, comme provisoires, doivent s'effectuer dans le respect des concours, disciplines de recrutement et qualifications.**

**2 / Le respect des dispositions statutaires existantes :**

\* la procédure de détachement dans un autre corps, simple, claire et rapide, permet de répondre à la demande des personnels expressément volontaires et formés pour un autre type d'affectation, tout en respectant les statuts nationaux et les droits des intéressés.

**3 / Le retrait du paragraphe III.1.3.12 de la note de service " mutations 2003 ".**

Etablissement	Nom	Prénom	Corps	Signature

## VIE SCOLAIRE :

**A la veille du 17 Janvier, le Ministre fait des annonces ... pour démobiliser !  
PREMIERS REPLIS ( STRATEGIQUES ? )... QUI EN APPELLENT D'AUTRES.**

**16000 ASSISTANTS d'EDUCATION pour remplacer 25600 postes supprimés (5600 MI / SE et 20000 Aides éducateurs). Même à 35 heures / semaine (17h 30 pour un mi-temps) le compte n'y est pas ! Et encore faut-il être assuré que ce sont bien 16000 emplois complets et non pas seulement 16000 personnes physiques.**

**CERTES** ces personnels nouveaux correspondraient à un **financement par l'état** et non pas par les collectivités territoriales : premier repli ! (ces collectivités pourraient cependant "compléter cet effort" : la tentation de délestage de l'état persiste).

**CERTES** ces Assistants d'Education auraient un **Statut d'Agent Public** et des **contrats de Droit Public** ce qui offre quelques garanties : deuxième repli !

**CERTES** ils auraient accès (sous réserve des titres universitaires requis) aux concours internes de CPE et de Professeurs : troisième repli !

**MAIS** ces postes financés par l'état seraient ils gérés par l'état et par les Rectorats avec contrôle par des "CAPA" ou, au contraire, **mis à disposition** des régions ou départements ? On peut continuer à le craindre.

**MAIS** ces personnels, **recrutés directement par les Chefs d'Etablissement**, et sans référence claire et affirmée à des **critères sociaux** ne seront-ils pas taillables et corvéables et ... jetables selon le bon vouloir des Principaux et des Proviseurs ? Qui empêchera ces derniers de sélectionner, le cas échéant, le fils recommandé de Mme X ou le copain recommandable de Mr Y ou encore tel(le) candidat(e) à l'échine souple ? Comment et par qui sera prise la décision de reconduire ou non le contrat pour une deuxième période de 3 ans ?

**MAIS** les actuels MI/SE (ou Aides Educateurs) qui "**pourront tous aller au terme de leur contrat**" auront-ils, eux, (lorsqu'ils seront possesseurs d'une licence) le **droit d'accéder aux concours internes** ce qui leur est pour l'instant refusé malgré, parfois, 4 ou 5 ans comme aides éducateurs ou encore 6 ou 7 années de "pioncat" ?

**MAIS** la "**priorité aux étudiants**" est-elle l'assurance que le Ministère renonce aux "mères de famille" et "jeunes retraités", situations tout à fait honorables mais qui ne permettent pas, à priori, de mesurer des compétences ?

**A quelle sauce seront, par ailleurs, mangés les CPE ? Voudra-t-on les charger de l'organisation du travail de ces personnels recrutés par "leurs" Chefs d'établissement et à qui ils rendront directement des comptes ? Ne serait-ce pas une voie insidieuse pour nous transformer, nous CPE, en adjoints chargés de la vie scolaire comme les autres adjoints sont chargés des prof. ?**

Le Gouvernement utilisera-t-il finalement cette "création" comme une **première mesure de "décentralisation des personnels"** en se débarrassant sur les régions des personnels de surveillance qui sont actuellement dans les prérogatives de l'éducation nationale.

**A L'EVIDENCE LES ANNONCES DE LUC FERRY LE 16 JANVIER si elles indiquent la volonté ministérielle de stopper le mouvement revendicatif qui se développe SONT LOIN D'ETRE SUFFISANTES POUR RASSURER les personnels de surveillance et les enseignants, en particulier les CPE !** Il appartient aux organisations syndicales de continuer à **mobiliser** et à organiser l'**ensemble des personnels autour de cette question.**

**Car le problème de la Surveillance n'est pas seulement celui des "Pions" et des CPE !**

**Parce que la Vie Scolaire est le problème de TOUS, notamment des enseignants, et pas seulement celui des MI/SE et des CPE !**

Guy BERLIOUX – 20 /01/2003

### ELECTIONS à la CAPN des CPE

**Les CPE se sont prononcés le 3 Décembre dans le cadre des élections professionnelles; à plus de 47 % ils ont fait confiance à la liste des syndicats de la FSU: SNES et SNUEP !**

**Quatre syndicats siègeront en CAPN des CPE:**

**-les syndicats de la FSU:SNES: 4 sièges;SNUEP 1 siège**

**-deux autres organisations:SGEN: 2 sièges; SE-UNSA: 1 siège**

**Au niveau académique, le SNUEP sera présent dans quelques CAPA, notamment Versailles, Rouen et Lyon.**

## Précarité : des avancées discutables !

Si les actions unitaires et les interventions syndicales répétées ont permis d'obtenir l'ouverture de 18000 postes aux concours externes, il faut en parallèle rappeler que le nombre de départs à la retraite restera supérieur.

Par ailleurs, le nombre de postes proposé actuellement aux concours interne, réservés et examens professionnels (5950 postes), est en net retrait par rapport à celui de l'an passé (7300 postes) ce qui entraînerait une baisse scandaleuse des titularisations pour les actuels précaires.

Le SNUEP-FSU considère les propositions du Ministère inacceptables.

Il invite l'ensemble des collègues à poursuivre la lutte pour la résorption de la précarité et la mise en place d'un plan pluriannuel de recrutement et de créations d'emplois.

## Syndicat national de l'enseignement professionnel

Adressez ce bulletin d'adhésion au SNUep national  
12, rue Cabanis 75014 Paris

ACADEMIE : .....

Adhérent en 2001 / 2002 Mr  Mme 

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de naissance : .....

Adresse : .....

Né(e) le . . / . . / . . . .

Code postal : ..... Commune : .....

☎ : ..... Fax : .....

☎ portable : ..... E mail : .....

Spécialité .....

Etablissement .....

Code établissement d'exercice          

## Situation administrative

PLP  HC  Cl. Normale   PLP2  HC  PLP1CPE  HC  Cl. Normale   CPE  HC  CETitulaire  Stagiaire IUFM  Stagiaire sur poste MA 1  MA 2  MA 3 Contractuel  Vacataire 

Emploi particulier (Greta, Mijen, inspection ...).....

Echelon actuel ..... Date de promotion : . . / . . / . . . .

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales.

Je demande au SNUEP de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions. Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la Loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.



Signature .....

LP SEGPA SEP LYP Autre Secrétaire local (S1) Adhérent isolé 

Merci de remplir complètement et lisiblement ce bulletin, cela facilite le travail des militants



## Montant de votre cotisation

..... Euros

Date : . . . / . . . / . . . .

Votre cotisation annuelle représente environ 6 % du salaire mensuel net.

Elle vous permet de recevoir la presse du SNUEP, la revue "Pour" de la FSU et les publications fédérales départementales.

Conformément aux textes en vigueur, 50% de votre cotisation annuelle est déductible de vos impôts

Montant des cotisations  
(en Euros)

ECH.	PLP2 / CPE	Hors Classe
1	76	107
2	81	121
3	86	129
4	90	139
5	95	150
6	101	161
7	108	168
8	115	
9	122	
10	132	
11	143	
Retraité(e)	82	91
Retraité(e)	PLP 1 / CE	71

ECH.	MA 1	MA 2	MA 3
1	76	70	58
2	81	73	63
3	86	76	66
4	90	80	70
5	95	84	73
6	100	86	78
7	104	90	81
8	110	97	86

Contractuel(le) et vacataire =  
6% du net mensuel  
Sans solde = 24 Euros

# CASDEN